



EDITO

Juillet 2016

Après son adoption et son aggravation au Sénat, l'examen de la loi travail revient à l'Assemblée Nationale ce mardi 05 Juillet.

Un récent sondage montre que + de 70% de la population est opposée à la Loi Travail qui permettrait à chaque patron de faire son propre code du Travail et démolir ainsi les quelques protections collectives qui existent encore aujourd'hui... Une 12^e journée de mobilisation est prévue ce jour mardi 05 juillet. Hier, 704129 votations ont été remises au service de la Présidence de la République où l'expression pour le retrait est quasiment unanime : 91,99 % !

Face à l'opinion populaire, le gouvernement est seul, isolé et au fil des grèves et des manifestations, il s'affaiblit, se discrédite encore plus !

Depuis le début de la mobilisation, Hollande, Valls et le gouvernement ont utilisé les manœuvres les plus sordides pour essayer de gagner le bras de fer contre le monde du travail. Au début, c'étaient les mensonges pour essayer de faire croire que cette Loi pouvait être bonne pour les salariés. Au contraire, ce projet de Loi contrevient aux conventions internationales de l'OIT et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

Pour essayer de dissuader les travailleurs de faire grève et de manifester le gouvernement a instrumentalisé les inondations, l'euro de football. Il a utilisé les dégâts causés par quelques centaines de casseurs pour salir les travailleurs qui manifestent pour défendre leurs droits et leur avenir et la CGT. Il a même menacé d'interdire une manifestation mais à céder dans la cacophonie qui révèle l'étendue de la crise au sommet de l'Etat.

Le Gouvernement est aux abois, va t il encore utiliser le 49-3 pour procéder à l'adoption d'une loi sans vote et passer en force pour la promulguer ?

Utilisons notre force collective et notre poids social pour continuer à mettre la pression et obtenir le retrait de la Loi Travail.

TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS :

- le retrait du projet de loi El Khomri et la négociation d'un code du travail protecteur des droits des salariés, la réduction du temps de travail.
- le respect du statut général des fonctionnaires, de nos droits et garanties collectives,
- le maintien des statuts particuliers nationaux et le rejet des corps interministériels,
- l'abandon de PPCR, du RIFSEEP et le refus de toute modulation du régime indemnitaire,
- l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, la création des emplois nécessaires et le comblement immédiat des vacances d'emplois,
- le maintien et le développement de nos missions dans un service public de qualité et de proximité,
- l'augmentation des salaires,
- l'abandon du projet de retenue à la source.

RAPPORT LAURENT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE PERSONNE NE POURRA DIRE : « JE NE SAVAIS PAS »

« Cette réflexion (sur le temps de travail) apparaît d'autant plus nécessaire que d'importants chantiers s'ouvrent sur le champ de travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère »

Cette phrase est la conclusion du rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique présenté le 27/06/2016 au Conseil Supérieur de la fonction publique avant sa mise en œuvre.

Cette étude, demandée par le Premier Ministre Manuel Valls, ouvre la porte à l'augmentation de notre temps de travail (sans augmentation de salaires), à la baisse de la rémunération du travail à temps partiel, à la remise en cause des RTT, à la suppression des jours de congés liés au fractionnement de ceux-ci...via notamment 34 propositions.

Voici quelques-unes de ces propositions les plus significatives

:

Travailler plus, trop de congés et de RTT

- Inscrire dans les textes le principe d'une obligation annuelle de travail (OAT) de 1607 heures, quel que soit le nombre de jours fériés.

- Distinguer les jours de congés des jours de RTT en créditant ces derniers mensuellement en fonction de la présence réelle de l'agent.

- Laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour et 35 heures par semaine, ne bénéficiant pas de jours de RTT.

L'annualisation du temps de travail

Développer l'annualisation du temps de travail dans les services de l'État et les services hospitaliers soumis à des variations saisonnières d'activité.

Dans le cadre de l'annualisation, délivrer un décompte trimestriel du temps de travail effectué à chaque agent.

Mettre fin à la sur-rémunération du travail à temps partiel à 80 % ou 90 % .

Ouverture à la carte ?

Examiner systématiquement les horaires d'ouverture des services au public au regard des besoins des usagers



Redéfinition des horaires de travail dans le cadre de réorganisation des services

Dans le cadre de créations, regroupements ou fusions de services, de collectivités territoriales ou d'établissements, adopter, dans un délai de deux ans, un régime de travail uniforme.

Qui douterait que cette proposition ne soit pas, à terme, généralisée à tous les services et administrations des trois fonctions publiques au vu des suppressions d'emplois et des réorganisations/fusions des services en cours ou à venir.

Chacune, chacun d'entre nous sait désormais ce qui nous est promis par un rapport aux arguments fallacieux et méprisants pour des agents qui, du fait des conditions de travail, grâce à leur investissement quotidien, bien souvent au détriment de leur temps de travail, voire de leur santé, portent à bout de bras, le service public.

LA TRÉSORERIE DE SAINT-POL SUR MER NE FERMERA PAS !!



Depuis plusieurs semaines, l'intersyndicale CGT-Solidaires-FO alerte avec les collègues et les usagers (élus locaux, particuliers) des conséquences importantes des restructurations, fermetures de services à la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord envisagées au 1er janvier 2017.

La mobilisation était forte pour le maintien des trésoreries de St Pol, Pont à Marcq, Anzin et Raismes : pétitions, rassemblements, délibération en conseil municipal...

Aujourd'hui, et après examen des éléments par le ministre, la trésorerie de St-Pol sur Mer ne fermera pas. Cela prouve bien que les combats que l'on perd sont surtout ceux que l'on ne mène pas.

Irons nous vers une issue aussi favorable pour le maintien des trésoreries de Pont à Marcq et Raismes et du maintien de l'ensemble des missions de la trésorerie d'Anzin ?

DEONTOLOGIE : PARLONS- EN !

Si une grande partie du monde médiatique a la critique sévère sur la CGT, il n'en est pas au contraire d'autres nouvelles qui ne font l'objet que de brèves. Un bruissement à peine et il faut encore vraiment être à l'écoute. On aurait pu s'amuser à se remémorer sur tous les déboires fiscaux et juridiques de nos ex-ministres de l'Economie (CAHUZAC, SARKOZY, COPE, DSK, etc, etc...) surtout avec MACRON qui s'oublie sur l'ISF (peut-être une « phobie administrative contagieuse »). Une affaire MACRON qui comme les PANAMA PAPERS tombera dans les oubliettes d'une information droguée à l'instantané et aux images choc. Il est à noter que, quand M MACRON, toujours ministre, met en place un nouveau parti politique et commence à faire la quête auprès des grands patrons pour une éventuelle candidature, trop peu de voix et d'articles s'élèvent pour y voir un problème de déontologie. « Déontologie » un vieux mot, une absurdité du passé pour certains, mais pas pour les agents des Finances publiques à qui on a imposé un stage obligatoire en 2014.

Nous avons donc préféré mettre en lumière le « pantouflage » des hauts fonctionnaires (les grands corps de l'Etat) entre public et privé. Ces allers-retours incessants dont on peut penser que le perdant est souvent l'intérêt général. Nous avons porté notre regard sur la consanguinité entre l'Inspection Générale des Finances et le monde de la finance. Une curiosité qui avait été réveillée par un article des dossiers du Canard d'avril 2015 dans lequel on pouvait lire que M PEBEREAU Michel directeur affirmait « le premier employeur d'inspecteurs des finances ce n'est pas l'Etat mais BNP Paribas ». Après quelques recherches sur le devenir des anciens directeurs des impôts et de la DGFIP, on ne peut être qu'étonné de la similarité des parcours et que la boutade de ce banquier était loin d'être anodine. On ne peut mettre en accusation **mais on devrait à minima s'interroger.**

TABLEAU D'HONNEUR DE LA DEONTOLOGIE A LA DGFIP

| NOM | POSTE AU MINISTERE DES FINANCES | PRIVE |
|-----------------------------|---|--|
| Jean Lemierre | Directeur Général des Impôts de 1989 à 1995 puis du Trésor de 1995 à 2000 | De 2000 à 2008 Président de la BERD 2008 arrive à la BNP. 2014 Président du CA de la BNP |
| Jean-Pascal Beaufret | Directeur Général des Impôts de 1997 à 1998 | 1999 : Directeur financier d'Alcatel 2000 : Un des directeurs de la Banque Natixis |
| François Villeroy de Galhau | Directeur Général des Impôts de 2000 à 2003 | 2003 : P.D.G de Cetelem (Filiale de la BNP) 2008 : un des directeur général de la BNP 2015 : Retour au public et devient gouverneur de la Banque de France |
| Bruno Bezard | Directeur Général de la DGFIP de 2012 à 2014 puis Directeur du Trésor de 2014 à 2016 Au cours de sa carrière, il a siégé au nom de l'Etat au sein des conseils d'administration de plusieurs sociétés. | Juin 2016 : il rejoint un fonds d'investissement et spéculatif franco-chinois Cathay Paciic qui gère plus de 1,3 milliards d'€ dont le but est d'investir dans des sociétés françaises |

Pour conclure nous pourrions dire à la manière d'un Jacques Brel que chez ces gens là on ne sert pas l'état, on se sert. Mais nous préférons rappeler cette citation désuète d' Albert Schweitzer qu'il est urgent de remettre au goût du jour « **L'exemplarité n'est pas une façon d'influencer. C'est la seule !** »

BREVE

A la DRFIP DU NORD, tout est question de sémantique...

Lorsque les élus de la CGT dénoncent l'externalisation des missions (notaires, domaine...), le DRFIP répond qu'on ne transmet que les missions « à faible valeur ajoutée » pour améliorer les conditions de travail des agents...

LE LIVRE DE LA RENTREE

« Sans domicile fisc, l'ouvrage d'Éric et Alain Bocquet, écrit avec la collaboration de Pierre Gaumeton, constitue une arme formidable dans la phase paroxystique de la lutte de classes que les oligarchies du capital financier globalisé livrent aujourd'hui aux peuples du monde. Le livre est précieux par la clarté et la précision de sa langue, l'érudition qui le nourrit, les conclusions visionnaires qu'il énonce...»

«... La Troisième Guerre mondiale contre les peuples de l'hémisphère sud a commencé depuis longtemps.

Dans sa préface aux carnets de Victor Serge, Régis Debray écrit : « Le rôle de l'intellectuel n'est pas de distribuer des aménités, mais d'énoncer ce qui est. Son propos n'est pas de séduire, mais d'armer ».

Éric et Alain Bocquet assument magnifiquement cette tâche. Leur livre est une arme efficace dans la lutte contre l'ordre cannibale du monde.»

Jean Ziegler

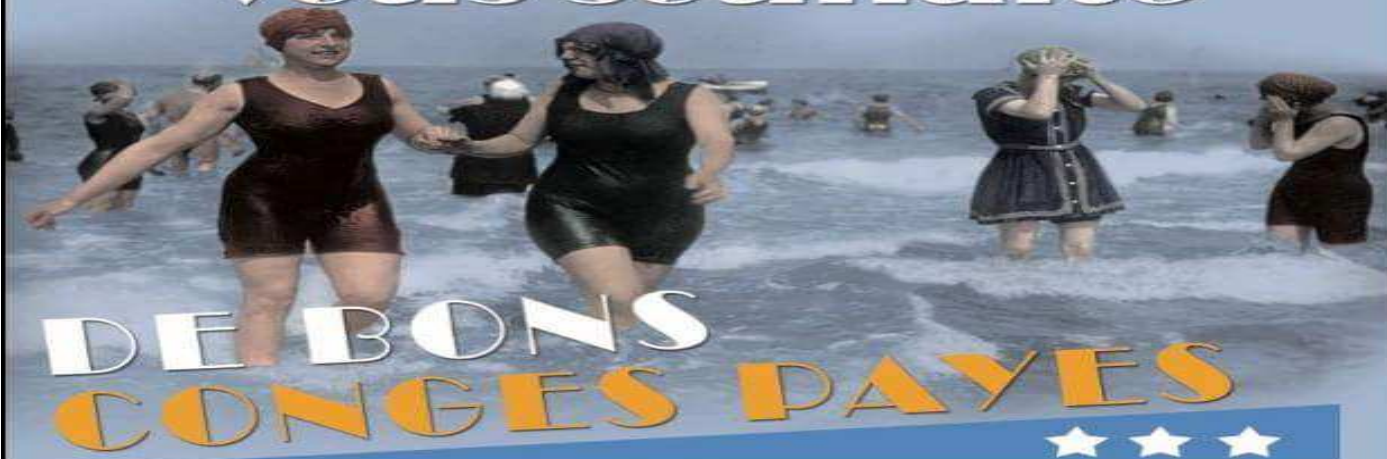
(Extrait de la préface)

Sortie du livre le 8 septembre prochain



1936  2016

vous souhaite



DE BONNS
CONGES PAYES

LES CONGES PAYES, LES CONVENTIONS COLLECTIVES, LES 40 HEURES, LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL, FURENT GAGNÉS EN 1936 À LA SUITE D'UNE MOBILISATION UNITAIRE DES TRAVAILLEURS EN LUTTES MENÉE PAR LA CGT

En 2016, avec la CGT,
poursuivons la lutte contre la LOI ELKHOMRI
pour conserver les acquis sociaux de 1936
et gagner les droits du XXI^e siècle !!!

LA CGT. 120 ANS DE LUTTES AU PRÉSENT !